



En bref...

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33
Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr - Site web : <http://www.sntrs.net>

Numéro 65 du 17 septembre 2004

SPECIAL CNRS

Pendant les travaux des Etats Généraux, Larroutuou réforme allègrement !

Au mépris des débats de la communauté scientifique le Directeur Général du CNRS compte mener « sa » réforme du CNRS au pas de charge. Dans une « interview » publiée sur le réseau intranet du CNRS début septembre, Bernard Larroutuou fait le point sur l'avancement du projet. Il présente son plan de travail qui prévoit l'adoption par le CA de décembre 2004 du Plan stratégique, et l'application de la nouvelle organisation du CNRS en octobre 2005 !

Il annonce en particulier le lancement dès septembre des premières expérimentations de « partenariats rénovés » avec quatre universités : Tours, Brest, Rennes, Strasbourg et avec l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), sur des bases non précisées et qui n'ont jamais fait l'objet de débat avec les organisations syndicales. Dans le même temps, il nomme « à titre expérimental » Jean-Marie Hombert et Antoine Petit (respectivement directeurs scientifiques des SHS et des STIC) directeurs (DIR) des inter-régions Sud-Est et Sud-Ouest, qui conserveront jusqu'à la fin de l'année la responsabilité de leur DS, avant d'être nommés officiellement DIR au 1^{er} janvier 2005 !

Nous avons déjà alerté sur les dangers que contient ce projet pour l'avenir du CNRS :

- Sur le rôle et les missions du CNRS : affaiblissement des missions de développement des connaissances, recentrage sur les priorités scientifiques,
- Sur l'emploi et les carrières : baisse de l'emploi scientifique, développement des CDD, individualisation des carrières, primes au mérite pour les chercheurs, rémunération assise sur le métier et non plus sur les qualifications pour les ITA, mise à disposition des universités de personnels chercheurs ou ITA,
- Sur l'évaluation : réduction du rôle du Comité national à l'expertise, réduction du nombre des élus, nomination des présidents de section par le Directeur Général et non plus élection par les membres des sections,
- Sur le découpage du CNRS en cinq inter-régions, et l'abandon de la structuration par départements scientifiques : le nouvel organigramme du CNRS fait procéder toute décision du DG, s'appuyant sur des directeurs régionaux ou des directions opérationnelles. Les DIR auront des pouvoirs décisionnels sur les créations et suppressions de laboratoires, les crédits de base, les nominations des directeurs d'unité, les demandes de créations de postes de chercheurs, l'affectation des ITA...

Nous ne pouvons accepter un tel projet !

Le DG affirme qu' « un large consensus s'est dégagé au sein de l'organisme ». Il est urgent de s'exprimer pour lui faire savoir qu'il n'en est rien ! Mobilisons-nous et organisons partout des réunions des sections syndicales, des assemblées générales de personnels, des débats au sein des conseils de laboratoire, envoyons des protestations sur le forum de l'intranet du CNRS, préparons à notre Directeur Général un accueil protestataire lors de ses prochains déplacements en province en octobre...

Tous ensemble, opposons-nous au coup de force de Bernard Larroutuou qui veut faire voter son plan stratégique au Conseil d'Administration de décembre prochain, et exigeons un vrai débat sur l'avenir du CNRS.

Concours externes 2004

A la suite du mouvement du printemps, le gouvernement s'est engagé à restituer les 550 postes statutaires qu'il avait transformés en CDD. Pour le CNRS, cela impliquait le recrutement de 227 ITA supplémentaires. La deuxième campagne de concours ITA 2004 est ouverte depuis le 31 août, elle affiche 124 postes. Le compte n'y est pas ! La DRH a prévu d'utiliser les listes complémentaires du premier concours 200 pour augmenter le nombre de recrutements, en particulier en BAP H (gestion de la recherche). Mais aucune nomination sur la liste complémentaire de la première campagne n'aura lieu avant le 1^{er} décembre, ce qui permet à la Direction de rester jusqu'à la fin de l'année dans un flou inacceptable ! Les nominations sur listes complémentaires du deuxième concours auront lieu au printemps 2005, au risque de diminuer le nombre de postes au concours suivant ?

Concours internes 2004

L'arrêté d'ouverture des concours internes CNRS, session 2004, est paru au J.O. du 24 août. Scandaleux : seuls 6 postes sont ouverts pour l'accès au corps des techniciens, alors que plus de 900 AJT et AJA remplissent les conditions pour concourir. On constate à nouveau le peu de considération que notre direction porte aux évolutions de carrières des personnels de catégorie C !